INFO +

LE BULLETIN D'INFORMATION DES LOCATAIRES

NUMERO 61

JUIN JUILLET 2011

EDITO

Réfléchir à de nouveaux modes de partenariat avec les associations est devenu une nécessité aujourd'hui dans un monde marqué par de profonds bouleversements. Offrir l'égalité des chances aux publics les plus touchés par la crise économique est un véritable enjeu. '*L'espace Logement*' est à ce titre une expérience humaine apportant dynamisme et confiance réciproque. Ce dispositif réunissant plusieurs acteurs autour d'un projet collectif ouvre des perspectives pour les participants à la fois de lien humain et parfois de retour à l'emploi. Il valorise simultanément le porteur et l'acteur du projet qui participent à l'entretien et au maintien de l'état d'attractivité du parc de Chaumont HABITAT. Renforcer les liens avec vous est d'ailleurs l'une de nos priorités et nous nous engageons constamment à nous adapter pour simplifier vos démarches. Bientôt avec le nouveau service de paiement en ligne dont vous allez pouvoir bénéficier, nous répondons un peu plus à vos besoins afin de vous satisfaire et remplir pleinement notre mission d'intérêt général.

Luc CHATEL
Maire de Chaumont
Président de Chaumont HABITAT

DOSSIER

FAVORISER L'INSERTION

Sommaire

Partenariat pour l'insertion — Page 1

Paiement du loyer : du nouveau — Page 2

Réparations locatives : mode d'emploi — Page 3

CHAUMONTHABITAT OPH

Partenariat pour l'insertion
Atelier logement

Le partenariat mis en place avec les associations permet aux participants de créer des liens sociaux et occasionne parfois des perspectives de retour à l'emploi.

Remise à neuf d'un appartement rue Lavoisier

Qu'est-ce que l'Atelier Logement ?

L' Atelier logement est un outil d'accompagnement de la mise en oeuvre du projet urbain issu d'un partenariat entre l'Espace Logement (dépendant de l'Union Départementale des Associations Familiales : UDAF.), Tremplin 52 et Chaumont HABITAT. Les ateliers se tiennent environ tous les deux mois dans un appartement mis à disposition par Chaumont HABITAT. Proposées aux publics en difficulté, les sessions se déroulent sur dix jours de travail non rémunérés basés uniquement sur le bénévolat.

Quels sont les objectifs ?

Le principal objectif de l'Atelier Logement est de permettre aux locataires d'acquérir le savoir-faire de la remise en état de leur appartement avec l'aide d'une équipe de plusieurs encadrants. Le but est d'apprendre concrètement aux participants en quoi consistent les menus travaux de réparation pour garantir l'entretien de son logement pendant toute la durée de son occupation.

Quels sont les travaux réalisés ?

Les bases du bricolage sont inculquées aux occupants des appartements : pose de papiers-peints, peinture plafonds et menuiseries. Les locataires qui s'engagent dans cet atelier sont totalement impliqués puisqu'ils participent au choix des papiers-peints, peintures et apprennent les principes de base des règles d'embellissement d'un appartement.

Lien social et accès à l'emploi

L'objectif des Ateliers va au delà d'une simple réappropriation d'une autonomie pour entretenir son logement. Les ateliers réunissant une petite équipe de dix personnes favorisent les rencontres et permettent peu à peu de tisser des liens sociaux. Par ailleurs, les participants les plus motivés ont réussi à prouver leurs aptitudes et ont ainsi décroché des contrats leur permettant de se réintégrer dans la vie professionnelle.

Chantiers écoles

Qu'est-ce qu'un chantier école ?

En parallèle à la mise en oeuvre de l'atelier logement, Chaumont HABITAT a également établi un partenariat avec l'Association Départementale de la Prévention de la Jeunesse (A.D.P.J.), la Mission Locale et Tremplin 52 afin de donner la possibilité aux jeunes en difficulté de participer à des chantiers écoles.

Quels sont les objectifs ?

Les travaux confiés consistent en la rénovation des parties communes (façades, halls d'entrée) mais également à la rénovation de logements. En 2010, 6 actions de ce type ont été menées sur les différents quartiers. La participation à ces chantiers écoles permet de valoriser des jeunes fragiles, sans qualification ou expérience professionnelle. L'apprentissage porte sur le savoir-faire du métier mais aussi sur les comportements professionnels afférents : organisation, discipline, ponctualité, respect mutuel. Cette expérience humaine fondée sur le travail en équipe permet de redonner goût au travail. Ces chantiers apportent dynamisme, confiance et suscitent parfois des vocations pouvant conduire ainsi à des perspectives professionnelles.

Travaux de peinture Clos Adonis

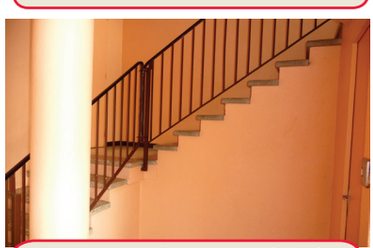

Travaux de peinture hall d'entrée 32 Lavoisier

Paiement du loyer : du nouveau !

www.chaumonthabitat.fr

au cours du mois de Juillet 2011

nouveau service à votre disposition :
la possibilité d'effectuer le paiement de votre loyer en ligne

Nouveau : paiement en ligne

Toujours soucieux de simplifier vos démarches, Chaumont HABITAT vous propose un nouveau service via son site internet : la possibilité de régler votre loyer en ligne : une solution simple , pratique, sécurisée et gratuite. Cette démarche très facile s'inscrit dans le contexte du développement durable : elle évite tout déplacement et toute utilisation de papier.

Comment procéder ?

Pour régler votre loyer en ligne, connectez-vous sur le site web de Chaumont HABITAT :

www.chaumonthabitat.fr

Vous trouverez une icône :

«je paie en ligne»

en cliquant dessus, vous serez relié directement au site de la Caisse d'Epargne.

Il vous appartiendra de remplir un formulaire comprenant : votre identité, votre adresse et vos références locataires.

Comment régler ?

Pour régler votre loyer par carte bancaire, vous serez directement en connexion sécurisée sur le site de la Caisse d'Epargne. Il vous suffira de **renseigner uniquement les numéros de votre carte bancaire** et d'indiquer le montant de la somme que vous souhaitez verser.

A aucun moment, ces numéros ne seront connus ou mémorisés par le serveur de Chaumont HABITAT. Une fois le paiement effectué, vous pourrez demander, si vous le souhaitez, une confirmation par mail de votre versement.

Rappel des autres moyens de paiement

le prélèvement automatique → vous désignez le compte sur lequel vous souhaitez que le prélèvement s'exerce et vous choisissez la date à laquelle vous souhaitez être prélevé: le 7, le 12 ou le 17.

le règlement par chèque → chaque mois, votre chèque libellé au nom de «Chaumont HABITAT» doit être adressé ou déposé au Siège Social au 1er du mois (ex : le loyer de juin doit être réglé le 1er juillet).

le virement bancaire → le virement bancaire et le mandat. Attention : pour effectuer un virement, votre compte doit être suffisamment approvisionné, sinon l'ordre de virement peut être rejeté.

du 1er au 15 de chaque mois

paiement en espèces

paiement par carte bancaire

Ces moyens de paiement peuvent être réalisés uniquement au Siège Social de Chaumont HABITAT de :

8h30 à 12h
et de 13h30 à 16h

Réparations locatives : mode d'emploi

Votre qualité de locataire implique OBLIGATION d'effectuer l'entretien courant de votre logement et de ses équipements afin de le maintenir en bon état : ce sont les réparations locatives. Un contrat prestataire dont le coût est répercuté mensuellement sur votre avis d'échéance couvre une partie de cette obligation d'entretien. Le propriétaire, quant à lui, se charge des grosses réparations.

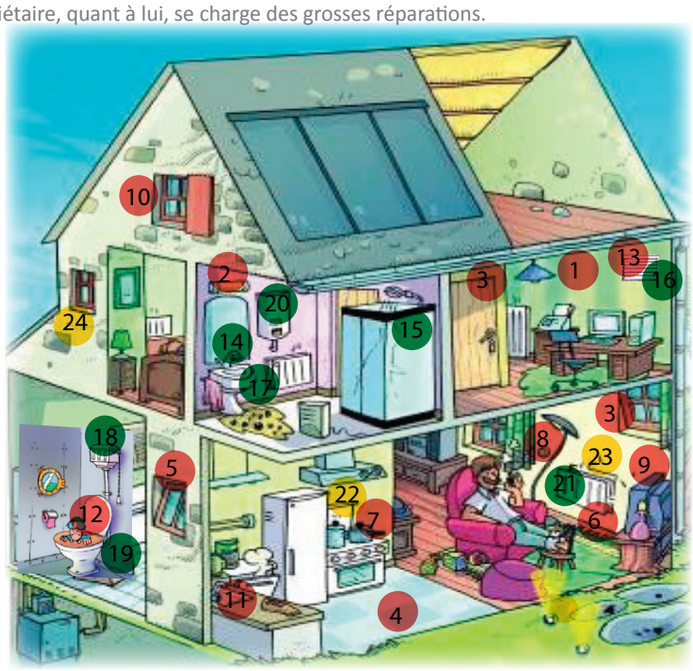

A L'INTERIEUR DE VOTRE LOGEMENT

LOCATAIRE

1. entretien peinture et papiers peints (plafonds, murs et boiseries)
2. entretien points lumineux (applique, douille, ampoule)
3. entretien fenêtres, portes et placards (graissage, charnières, serrures, poignées)
4. entretien sols et parquets
5. remplacement vitres cassées et joints vétustes
6. entretien et fixation plinthes
7. remplacement flexible gaz (date de validité à vérifier)
8. entretien interrupteurs et prises de courant
9. entretien prise téléphone et prise TV
10. comblement trous de fixation dans les murs
11. débouchage du siphon
12. entretien appareils sanitaires et abattant WC
13. nettoyage grilles ventilation

CONTRAT ENTRETIEN

14. entretien robinetterie
15. remplacement flexible et pomme de douche
16. entretien Ventilation Mécanique Contrôlée (V.M.C)
17. réfection des joints d'étanchéité des appareils sanitaires
18. entretien et remplacement mécanisme WC
19. remplacement du joint de sortie WC
20. entretien chauffe-eau/ chaudière
21. entretien chauffage collectif

BAILLEUR

22. entretien tuyaux d'arrivée générale d'eau et de gaz
23. changement des convecteurs après usure normale
24. peinture des fenêtres

Qu'entend-on par entretien pour le locataire ?

entretien = *nettoyage, petites réparations et remplacement si endommagé ou dégradé.*

MODIFICATIONS ET TRANSFORMATIONS

Avant toute modification importante, transformation de votre logement ou travaux affectant la nature des matériaux, une autorisation doit être demandée à Chaumont HABITAT. A votre départ, selon les conditions précisées par l'autorisation écrite donnée par Chaumont HABITAT, le logement devra être remis dans son état d'origine ou les installations nouvelles devront être laissées sans aucune contrepartie financière.

NUMEROS UTILES

Service téléphonique d'urgence 24h/24

03 25 32 54 62

En dehors de nos heures d'ouverture

de 12h à 13h30
de 17h jusqu'à 8h30 (matin)

week-end et jours fériés

24h/24

Iserba

En cas de dysfonctionnement de vos chaudières individuelles, appareils de plomberie sanitaire, chauffe-bains, V.M.C, évacuation :

contactez la société ISERBA au **0820 20 62 22 (service 24h/24)**

Numéricable

Il vous est rappelé qu'en cas de problème de réception de votre téléviseur, vous devez contacter la société NUMERICABLE au :

3990

La société mandate un technicien dés lors que trois appels de locataires sont enregistrés dans le même secteur.

n° 61 - Juin/Juillet 2011 - Dépôt légal n° 344 - Directeur de la Publication : - Luc CHATEL - R.C.S. Chaumont 275 200 038 - Code APE 702 A